

RAPPORT DU GÉRANT

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous le rapport du gérant qui rend compte des activités de la SACEM Luxembourg SC au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le rapport du gérant fait partie du rapport de transparence de la SACEM Luxembourg.

USAGERS DES DROITS

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée au COVID19 et son impact sur les activités de la SACEM Luxembourg, des utilisateurs et surtout de tous ses membres et la communauté internationale des créateurs(trices).

PERCEPTIONS DIRECTES – NATIONALES

La perception directe au Luxembourg s'élève en 2020 à **3.764 KEUR**. Ce montant ne prend, cependant, en compte que les droits d'auteurs perçus au Luxembourg pour des diffusions et reproductions d'œuvres du répertoire de la société mère SACEM et des répertoires des sociétés de gestion collective avec lesquelles ladite société a des accords de réciprocité sur le territoire du Luxembourg.

Dans le secteur des **droits généraux** qui regroupe les collectes pour la sonorisation des lieux publics et les manifestations musicales sur le territoire du Luxembourg, la collecte des redevances a connu une décroissance de **-46,24%** par rapport à l'année 2019 et elle se chiffre à un total de **991 KEUR**. Ce secteur a subi des graves répercussions négatives liées à la crise sanitaire.

Dans ce segment, on retrouve également la collecte en provenance des lieux publics sonorisés qui sont décroissants avec une collecte générale de **KEUR 621**. Il faut annoter que la SACEM Luxembourg a établi dans ce secteur une **remise exceptionnelle COVID19 de -20%** prenant en compte les périodes fermées. La SACEM Luxembourg est solidaire avec ce secteur touché pleinement par la crise.

Pendant l'exercice 2020, la SACEM Luxembourg a autorisé des diffusions musicales dans **533 concerts** et **334 manifestations** ayant recours à la musique d'auteurs, compositeurs et éditeurs représentés par la SACEM Luxembourg. Au total, la collecte auprès des organisateurs s'élève en 2020 à **225 KEUR**. Le secteur de la collecte auprès des organisateurs de concerts a diminué jusqu'à 80% dans différentes catégories.

La perception auprès des radiodiffuseurs nationaux a atteint **KEUR 885**. Cette évolution négative s'explique principalement par une baisse de recettes publicitaires, due à la crise économique liée au

COvid19, pour les radiodiffuseurs. La diversification des investissements des annonceurs dans des médias distincts est un autre facteur qui explique cette baisse.

La collecte au titre des droits de reproduction mécanique des phonos et vidéogrammes a tendance à baisser vu que la reproduction physique devient de plus en plus obsolète. La collecte pour 98 demandes SDRM introduites représente en 2020 : **KEUR 42**.

La collecte des redevances dans le dossier câble, s'élève à **KEUR 14.872**, dossier dans lequel la SACEM Luxembourg gère l'administration de la collecte en relation avec les différents titulaires de droits impliqués et les opérateurs actifs sur le territoire luxembourgeois.

La SACEM Luxembourg est mandatée pour percevoir auprès des opérateurs les sommes dues au titre de la redevance câble pour l'ensemble des titulaires de droits. Cet ensemble regroupe les radiodiffuseurs, l'ALGOA (association luxembourgeoise de gestion d'œuvres audiovisuelles) et les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SCAM, ADAGP).

Elle assure la répartition des sommes perçues entre les différents titulaires de droits.

La collecte des redevances dans le dossier Internet reste marginale dans la mesure où le marché purement local n'est pas très attractif pour les services IT. Parallèlement, la SACEM Luxembourg fait partie du Armonia HUB avec lequel les contrats internationaux pour les licences pan-européennes sont négociées.

PERCEPTIONS INTERNATIONALES

La SACEM Luxembourg gère la collecte des droits de reproduction et de diffusion de certains radiodiffuseurs internationaux domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg.

En 2020, la perception auprès des radiodiffuseurs internationaux gérés par SACEM Luxembourg s'élève à **KEUR 617**.

CONCLUSION :

La SACEM Luxembourg a réussi en 2020 une perception brute de **KEUR 17.650** pour l'ensemble des titulaires de droits dont elle gère la collecte.

La SACEM Luxembourg s'est montrée solidaire avec les secteurs gravement touchés, néanmoins elle a continué ses activités de collecte afin d'assurer une rémunération satisfaisante de ses membres, pleinement touchés par la crise sanitaire

Le dossier câble et les dossiers internationaux sont porteurs de succès, néanmoins les collectes purement nationales connaissent une baisse considérable liée à la crise. Durant la crise sanitaire la SACEM Luxembourg a pu continuer ses activités sans interruption. Elle a pu se développer sur un point organisationnel et en restructurant ses activités, aider ses membres à passer cette période très compliquée.

RELATIONS SOCIÉTAIRES

Au 31 décembre 2020, la SACEM Luxembourg comptait **1.294 sociétaires** résidant au Luxembourg et dont elle assure la gestion des dossiers en collaboration avec la SACEM.

En 2020 plus de 74 créateurs sont devenus membres à la SACEM via la SACEM Luxembourg

La SACEM Luxembourg a pu verser, en 2020, des droits d'auteur à hauteur de **KEUR 1.285K à 561** différents ayants droits résidant au Luxembourg. Le cabinet de révision agréé PKF Audit & Conseil Sàrl a été mandaté pour vérifier ces versements dans le cadre d'une mission de procédures convenues.

Au total les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique actifs au Luxembourg, ont déclaré **1.891 œuvres** à la SACEM dont 1379 via le portail en forme digitale et 512 sous format papier.

Cette procédure d'une déclaration en ligne via l'espace sociétaire diminue les sources d'erreur dans l'encodage et facilite l'identification des œuvres lors des différentes utilisations.

Le travail de la SACEM Luxembourg ne se résume pas qu'aux aspects concernant les relations entre les sociétaires et la SACEM mais englobe également un travail d'information au sujet de la musique et de la gestion des droits y correspondant.

GESTION

Les frais de fonctionnement de la SACEM Luxembourg s'élèvent à **KEUR 653** en 2020.

Les locaux adaptés de la SACEM Luxembourg et les outils informatiques mis à la disposition des membres et utilisateurs maintiennent et stabilisent les relations professionnelles avec ces derniers.

L'analyse comptable se fait en étroite collaboration avec le département financier et comptable de la SACEM.

La gestion prudente de la SACEM Luxembourg se démontre dans les comptes révisés par le cabinet de révision agréé PKF Audit & Conseil Sàrl.

Marc Nickts / gérant